

**CHALLENGE AVIATION INC.**  
**COMMENT DEMEURER LÉGAL**  
**EXTRAITS D'UN ARTICLE DE KATHY LUBITZ, PRÉSIDENTE**  
**ASSOCIATION DES PILOTES D'ULTRA-LÉGERS DU CANADA (UPAC)**  
**Publié dans le Bulletin de la UPAC *Light Flight*, édition de février 2017**  
**(En date du 22 juin 2021)**

Voici ce que doit faire tout détenteur d'un Permis de pilote ultra-léger (PPUL)  
avant chaque saison de vol: vérifier ses propres documents

Carnet de documents d'aviation

Doit être renouvelé tous les cinq ans à compter de la date de délivrance

Date d'expiration indiquée sur la page photo du carnet

Appliquez au moins 60 jours avant la date d'expiration, voir

<https://tc.canada.ca/fr/aviation/delivrance-licences-pilotes-personnel/demande-carnet-documents-aviation> pour plus de détails

Certificat médical

Nécessaire pour valider votre PPUL

Inscrit dans votre Carnet de documents d'aviation

Pilote sans passager

Catégorie 4, signé par vous-même et un témoin

Formulaire 26-0297 de Transports Canada (TC)

Formulaire disponible sur <http://bit.ly/Vhy5JN>

Formulaire à envoyer à votre bureau régional de TC

Frais d'administration de 55 \$ à envoyer avec le formulaire

Période de validité de cinq (5) ans

Peut également être une Catégorie 3 signée par un Médecin  
examineur de l'aviation civile (MEAC)

Pilote avec qualification/annotation d'emport de passager

Catégorie 4 signée par vous-même et un témoin

Partie C du formulaire contresigné par un

Omnipraticien (médecin de famille)

La Catégorie 4 peut également être contresignée par un MEAC

Peut également être une Catégorie 3 signée par un MEAC

Bon pour cinq (5) ans

Bon pour deux (2) ans si vous êtes âgé(e) de 40 ans ou plus

Vous pouvez toujours piloter des ultra-légers sans

passager pendant la pleine période de cinq (5) ans

Même formulaire de Transports Canada 26-0297

Formulaire disponible sur <http://bit.ly/Vhy5JN>

Formulaire à être envoyée à votre bureau régional de TC

Frais d'administration de 55 \$ à envoyer avec le formulaire

Pilote avec qualification d'instructeur

Exigences de l'article 421.88 du Règlement de  
l'aviation canadien (RAC)

Catégorie 3 reçue d'un MEAC

Valable pour cinq (5) ans si vous avez moins de 40 ans d'âge  
Valable pour deux (2) ans si vous avez 40 ans ou plus

#### Qualification d'instructeur - renouvellement

Selon l'article 421.89 du RAC, la qualification

d'instructeur doit être revalidée tous les cinq (5) ans

Trois manières de revalider votre annotation d'instructeur

Liste détaillée dans le RAC 421.89 (2a)

Date de renouvellement de la qualification d'instructeur est différente de la date de validation médicale

#### Mise à jour des connaissances

Inscrit dans votre journal de bord pilote

Exigence du paragraphe 401.05(1) de la Loi sur l'Aéronautique

Pour que votre PPUL reste valide, vous devez voler au moins une fois tous les cinq ans

Si vous n'avez pas volé au cours des cinq dernières années

Voir l'article 421.05 du RAC pour se conformer à l'exigence.

Essentiellement, un examen théorique et un test en vol avec un instructeur

#### Expérience de vol récente

Inscrit dans votre journal de bord pilote

Exigence du paragraphe 401.05(2) de la loi sur l'Aéronautique

Pour être à jour, vous devez faire quelque chose à tous les deux (2) ans

Liste des options détaillées dans le paragraphe 421.05(2) du RAC

#### Transport d'un passager

Avant de pouvoir transporter un passager, le pilote...

Doit avoir effectué 5 décollages et atterrissages au cours des six (6) derniers mois

Si vous souhaitez transporter un passager à bord d'un hydravion

Si vous avez appris sur un avion terrestre

Vous devez suivre une formation en vol sur flotteurs

Y compris la double instruction et le vol en solo sur flotteurs

#### Assurance

TC exige une assurance responsabilité civile d'au moins 100,000 \$ pour chaque vol

Les polices d'assurance durent habituellement un (1) an

Vérifiez quand vous devez renouveler votre assurance

#### Contrôles de rampe

Tous les pilotes sont sujet à une inspection surprise de la part des représentants de TC

Tous les pilotes doivent avoir les documents suivants lorsqu'ils volent

Licence ou permis de pilote (article 401.03 du RAC)

Certificat médical (article 401.03 du RAC)

Certificat d'immatriculation de l'avion (article 202.26 du RAC)

Preuve d'assurance (article 606.02 du RAC)

Tous les ultra-légers doivent avoir des...

Moyens de contention appropriés (ex : ceintures de sécurité) pour

les personnes (article 602.29 du RAC)  
Moyens de retenue appropriés pour tout  
chargement à bord (article 602.86 du RAC)

Ultra-légers de base

Les pilotes doivent porter un casque (article 602.29 du RAC)

Tout passager à bord doit être qualifié (article 401.21 du RAC).

Affiche d'avertissement dans tous les ultra-légers (article 602.29 du RAC)

Doit apposer une affiche bilingue à la vue de tout occupant  
assis aux commandes de vol et qui indique ce qui suit :

« This aircraft is operating without a certificate of airworthiness/  
Cet avion est utilisé sans certificat de navigabilité »